

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 19 septembre 2017, tenue à 20h00 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Alain Carrier maire
 Monsieur Régis Sirois conseiller, siège numéro 1
 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège numéro 2
 Madame Marie-France Dupont conseillère, siège numéro 4
 Madame Francine Bezeau conseillère, siège numéro 5,

Monsieur Bertrand Lavoie, conseiller, est absent, absence motivée
Monsieur Robin Deschênes, conseiller, est absent, absence motivée

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Carrier.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 17-09-248 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.
- 2.. 540, avenue de la Vallée – Installation et/ou réparations des gouttières;
 3. 540, avenue de la Vallée – Installation de lumières encastrées au DEL aux deux (2) étages – Anctil Électrique Inc
 4. 540, avenue de la Vallée – Dalle de béton pour pente des handicapés
 5. Édifice municipal – Installation et/ou réparations des gouttières
 6. LUMEN – Achat des têtes de lumières de rues
 7. Anctil Électrique Inc. – Installation des têtes de lumières de rues
 8. Vente d'un terrain municipal – Abrogation de la résolution no. 17-08-181 – Monsieur Jean-Claude Drapeau
 9. Remboursement de dérogation mineure – Monsieur Marcel Pelletier
 10. Période de questions
 11. Levée de l'assemblée.

Adoptée

2. 540, AVENUE DE LA VALLÉE – INSTALLATION ET/OU RÉPARATIONS DES GOUTTIÈRES

- 17-09-249 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à la majorité des conseillers d'accepter la soumission de Gouttières Anaclet Inc, pour la pose et/ou les réparations des gouttières au 540, avenue de la Vallée, au montant de 3 213.55\$, taxes inc., incluant le grillage à feuilles.

Adoptée

Madame Francine Bezeau, conseillère, siège numéro 5, demande qu'on enregistre sa dissidence.

3. **540, AVENUE DE LA VALLÉE – INSTALLATION DE LUMIÈRES ENCASTRÉES AU DEL AUX DEUX (2) ÉTAGES – ANCTIL ÉLECTRIQUE INC**

17-09-250 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à la majorité des conseillers d'accepter la soumission d'Anctil Electric Inc pour faire le filage et l'installation de vingt-six (26) lumières encastrées au DEL contrôlées par une minuterie et l'installation de deux (2) luminaires (fournis par le propriétaire) de chaque côté de la porte avant au 540, avenue de la Vallée, au montant de 5 680.\$ taxes en sus.

Adoptée

Madame Francine Bezeau, conseillère, siège numéro 5, demande qu'on enregistre sa dissidence.

4. **540, AVENUE DE LA VALLÉE – DALLE DE BÉTON POUR PENTE DES HANDICAPÉS**

Reportée à une séance ultérieure.

5. **ÉDIFICE MUNICIPAL – INSTALLATION ET/OU RÉPARATIONS DES GOUTTIÈRES**

17-09-251 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Gouttières Anaclet Inc., pour la pose et/ou les réparations des gouttières à l'édifice municipal au montant de 996.83\$, taxes inc., incluant le grillage à feuilles.

Adoptée

6. **LUMEN - ACHAT DES TÊTES DE LUMIÈRES DE RUES**

Reportée à une séance ultérieure.

7. **ANCTIL ÉLECTRIQUE INC. – INSTALLATION DES TÊTES DE LUMIÈRES DE RUES**

Reportée à une séance ultérieure.

8. **VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL – ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO. 17-08-181 – MONSIEUR JEAN-CLAUDE DRAPEAU**

17-09-252 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à la majorité des conseillers d'abroger la résolution portant le no. 17-08-181, cette dernière abrogeait la résolution no. 15-01-17, et d'autoriser la vente d'une partie de terrain à monsieur Jean-Claude Drapeau, lot 4 371 055, soit 28' x 50', au prix de .50¢ pi². La modification de la grandeur du terrain est aux frais de la municipalité (arpenteur). De plus, monsieur Alain Carrier, maire, et monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim sont autorisés à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Adopté

Madame Francine Bezeau, conseillère, siège numéro 5, demande qu'on enregistre sa dissidence.

9. REMBOURSEMENT DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR MARCEL PELLETIER

17-09-253 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de deux cent cinquante (250.\$) dollars à l'ordre de monsieur Marcel Pelletier, pour le remboursement d'une demande de dérogation mineure.

Adopté

10. COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION – DOSSIER 1016307-J

17-09-254 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour représenter la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici dans le dossier de la Commission d'accès à l'information à l'égard d'un citoyen.

Adopté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-09-255 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 25.

Adoptée



Alain Carrier, maire



Denis Ouellet
Directeur général & Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Carrier, maire